



MUNICIPALITÉ DE
ST-MARTIN

Rue de l'Église 5 | CH – 1969 St-Martin
T +41 (0)27 282 50 10 | F +41 (0)27 282 50 17
saint-martin.ch | commune@saint-martin.ch

BOURGEOISIE

PLAN FINANCIER 2025 – 2028

Approuvé par le Conseil municipal le 21 novembre 2024

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

Porté à la connaissance de l'Assemblée primaire du 17 décembre 2024

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
1. Préambule	
1.1 Introduction	4
1.2 Dispositions légales	4
1.3 Plan financier	5
1.4 Evolution de la fortune et des engagements	6
1.5 Indicateurs financiers	6-8
1.6 Evolution des indicateurs financiers	8
1.7 Considérations finales	9

1. PREAMBULE

1.1 Introduction

Sur la base des comptes 2023 et des budgets 2024 et 2025, l'exécutif a évalué le développement prévisible des recettes, des dépenses courantes et des investissements pour une durée de quatre ans avec ses incidences sur l'endettement.

Le plan financier 2025-2028 est un instrument de perspective et d'information tel que défini par les dispositions légales.

La société contemporaine est confrontée à des situations conjoncturelles, à des mutations sociales et structurelles toujours plus rapides et plus profondes. Toutes ces évolutions influencent directement la vie de la collectivité communale. La réflexion sur les perspectives financières et organisationnelles devient donc toujours plus importante.

L'estimation des charges et revenus financiers comporte de nombreuses incertitudes en raison de l'impondérabilité des éléments que la Bourgeoisie ne contrôle pas et qui peuvent avoir des conséquences financières directes.

Par ailleurs, les collectivités locales sont tributaires des décisions et dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales avec une tendance marquée au transfert des charges vers les communes.

La volonté du Conseil municipal est de préserver un niveau d'endettement mesuré tout en conservant les acquis dans un état satisfaisant.

1.2 Dispositions légales

Ce rapport est rédigé conformément aux dispositions contenues dans l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et des articles 30 et suivants de l'ordonnance sur la gestion financière du 24 février 2021.

Les principales dispositions traitant du plan financier sont reportées ci-après :

Art. 31 *Compétence et contenu*

¹ *Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil municipal.*

² *Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.*

³ *Il informe notamment sur :*

- a) l'évolution probable des charges et des revenus du compte de résultats ;*
- b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements prévus sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements ;*
- c) l'évolution prévisible du capital propre et de l'endettement.*

Le plan financier sous revue qui vous est soumis respecte la période quadriennale minimum imposée par l'article 79 LCo.

1.3 Plan financier

La planification financière est un instrument d'information et de gestion. Elle donne une image chiffrée de l'évolution estimée du compte de résultats

Plan financier						
Résultat	Compte 2023	Budget 2024 2025		Plan financier 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	677'688	602'550	646'310	648'100	658'100	668'100
Total des revenus financiers	681'596	616'110	663'720	665'520	670'520	675'520
Marge d'autofinancement	3'908	13'560	17'410	17'420	12'420	7'420
Amortissements planifiés	-	-	-	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	271	10	100	100	100	100
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	271	10	100	100	100	100
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	3'637	13'550	17'310	17'320	12'320	7'320
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	-	-	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	0	0	0	0	0	0
Financement des investissements						
Report des investissements nets	-	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	3'908	13'560	17'410	17'420	12'420	7'420
Excédent (+) découvert (-) de financement	3'908	13'560	17'410	17'420	12'420	7'420
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	3'637	13'550	17'310	17'320	12'320	7'320
Excédent /Découvert du bilan	183'734	197'284	214'594	231'914	244'234	251'554
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-3'908	-13'560	-17'410	-17'420	-12'420	-7'420
Capitaux de tiers	148'858	135'298	117'888	100'468	88'048	80'628

Le plan financier 2025-2028 présente une marge d'autofinancement cumulée de CHF 54'670 et un excédent de revenus cumulés de CHF 54'270 après attributions aux fonds de financements spéciaux (fonds forestier de réserve).

1.4 Evolution de la fortune et des engagements 2025-2028

Compte tenu de l'absence d'investissements, le compte de financement présente un excédent cumulé de CHF 54'670.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Financement des investissements						
Report des investissements nets	-	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	3'908	13'560	17'410	17'420	12'420	7'420
Excédent (+) découvert (-) de financement	3'908	13'560	17'410	17'420	12'420	7'420

La fortune passera à CHF 251'554 au 31.12.2028 selon les prévisions budgétaires.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	3'637	13'550	17'310	17'320	12'320	7'320
Excédent /Découvert du bilan	183'734	197'284	214'594	231'914	244'234	251'554

La dette brute ou les capitaux de tiers passera à CHF 80'628 au 31.12.2028 selon les prévisions budgétaires.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-3'908	-13'560	-17'410	-17'420	-12'420	-7'420
Capitaux de tiers	148'858	135'298	117'888	100'468	88'048	80'628

1.5 Indicateurs financiers

Indicateurs financiers	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028

1. Taux d'endettement net (I1)

La bourgeoisie ne disposant point de revenus fiscaux (nature 40), cet indicateur n'a pas lieu d'être calculé.

2. Degré d'autofinancement (I2)

Auto financement	CHF	3'908.10	13'560.00	17'410.00	17'420.00	12'420.00	7'420.00
investissements nets	CHF	-	-	-	-	-	-

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 - 80%	récession

Indicateurs financiers	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	-271.46	-10.00	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00
Revenus courants	CHF	681'596.38	616'110.00	663'720.00	665'520.00	670'520.00	675'520.00
		-0.04%	0.00%	-0.02%	-0.02%	-0.01%	-0.01%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	148'858.31	135'298.31	117'888.31	100'468.31	88'048.31	80'628.31
Revenus courants	CHF	681'596.38	616'110.00	663'720.00	665'520.00	670'520.00	675'520.00
		21.84%	21.96%	17.76%	15.10%	13.13%	11.94%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	-	-	-	-	-	-
Dépenses totales	CHF	677'688.28	602'550.00	646'310.00	648'100.00	658'100.00	668'100.00

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	-271.46	-10.00	-100.00	-100.00	-100.00	-100.00
Revenus courants	CHF	681'596.38	616'110.00	663'720.00	665'520.00	670'520.00	675'520.00
		-0.04%	0.00%	-0.02%	-0.02%	-0.01%	-0.01%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	-124'049.04	-137'609.04	-155'019.04	-172'439.04	-184'859.04	-192'279.04
Population résidente permanente		411	405	400	395	390	385
		-302	-340	-388	-437	-474	-499

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

Indicateurs financiers	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	3908.10	13'560.00	17410.00	17420.00	12420.00	7420.00
Revenus courants	CHF	681'596.38	616'110.00	663'720.00	665'520.00	670'520.00	675'520.00
		0.57%	2.20%	2.62%	2.62%	1.85%	1.10%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

1.6 Evolution des indicateurs financiers

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2. Degré d'autofinancement (I2)						
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.04% bon	0.00% bon	-0.02% bon	-0.02% bon	-0.01% bon	-0.01% bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	21.84% très bon	21.96% très bon	17.76% très bon	15.10% très bon	13.13% très bon	11.94% très bon
5. Proportion des investissements (I5)	0.00% eff. d'inv. faible					
6. Part du service de la dette (I6)	-0.04% charge faible	0.00% charge faible	-0.02% charge faible	-0.02% charge faible	-0.01% charge faible	-0.01% charge faible
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	-302 patrimoine net	-340 patrimoine net	-388 patrimoine net	-437 patrimoine net	-474 patrimoine net	-499 patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	0.57% mauvais	2.20% mauvais	2.62% mauvais	2.62% mauvais	1.85% mauvais	1.10% mauvais

1.7 Considérations finales

La planification présentée dans ce document ne doit pas être considérée comme une règle définitive. Elle n'est pas un acte contraignant engageant le Conseil municipal de manière irrévocable.

Beaucoup d'évènements imprévisibles peuvent rendre caduques certaines de ces propositions. Il est toutefois souhaitable de s'y référer car elle est la base des projets en cours et elle présente une vue réaliste de l'avenir.

L'exécutif propose de ne déroger aux grandes lignes arrêtées que pour s'adapter aux impératifs d'une situation économique fluctuante ou pour répondre à des besoins prioritaires.

C'est dans ce contexte que le plan quadriennal 2025-2028 a été élaboré.

St-Martin, novembre 2024

Bourgeoisie de St-Martin

ALAIN ALTER

Président

Bourgeoisie de St-Martin

MICHEL GASPOZ

Secrétaire communal